

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 13 novembre 2023

Président : M. Vincent BUCCINO

Rapports sur : Rapport-préavis N° 2023/117

Rapporteurs : Mme Ariane SCHWAB HUG pour le rapport de majorité
M. Daniel GROSJEAN pour le rapport de minorité

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2023/117 concernant la réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Chloé Besse et consorts intitulé « Changer les règles, faire tomber les tabous ! »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/117 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse et consorts intitulé « Changer les règles, faire tomber les tabous ! » ;
2. de prendre acte des dépassements non compensés suivants sur l'exercice 2023 :
 - a. CHF 12'000.— sur le compte N° 340.3114.00 - *Achats de machines, mat. exploitation et entretien* afin d'installer des distributeurs de produits d'hygiène intime dans les lieux de scolarisation,
 - b. CHF 15'000.— sur le compte N° 705.3131.01 – *Frais d'animation* pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et les actions de communication ;
3. de prendre acte des dépassements non compensés suivants sur l'exercice 2024 :
 - a. CHF 22'000 ~~40'000~~.— sur le compte N° 340.3114.00 – *Achats de machines, mat. exploitation et entretien* afin de compléter le dispositif dans les lieux de l'administration communale,
 - b. CHF 15'000.— sur le compte N° 705.3131.01 – *Frais d'animation* pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et les actions de communication ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira au budget 2025 et suivants un montant de CHF 15'000.— au compte N° 705.3131.01 – *Frais d'animation* pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et les actions de communication et de CHF 22'000.- au compte N° 340.3114.00 – *Achats de machines, mat. exploitation et entretien*.

L'amendement proposé par la Municipalité modifiant les points 3a et 4 est accepté par 83 oui, 2 non et 1 abstention.

L'amendement proposé par la minorité de la commission supprimant la somme de CHF 15'000.- pour des frais d'animation est refusé par 48 non et 37 oui.

Les conclusions du rapport-préavis amendé sont acceptées par 72 oui, 5 non et 9 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 14 novembre 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :